Get Cellar · Think and Act

Conditions Générales de Vente

get-cellar.com · app.get-cellar.com

VERSION 2.2 — 17/11/2026

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'accès et l'utilisation de l'application SaaS app.get-cellar.com (« Get Cellar »), éditée et vendue par :

THINK AND ACT
Cyril TATTEVIN EI — entrepreneur individuel
SIREN 509 553 046 — inscrit au Registre national des entreprises
8 bis rue Abel, 75012 Paris, France
E-mail : contact@get-cellar.com — Téléphone : +33 9 72 19 45 06
TVA non applicable, article 293 B du CGI

Dans les présentes, l'éditeur est désigné par « Think and Act », « Get Cellar » ou « l'éditeur ».

Le service est fourni en mode SaaS (Software as a Service). Il inclut le stockage sécurisé des inventaires et photographies de bouteilles, l'assistance à la gestion de cave, et des fonctionnalités d'analyse et de recommandation.

Toute souscription à un abonnement payant implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Loi applicable et juridiction

- Loi applicable : le présent contrat est régi par le droit français.
- Juridiction : tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du siège social de l'éditeur, sans préjudice des dispositions impératives de protection du consommateur applicables dans le pays de résidence habituelle de l'utilisateur (Règlement UE 1215/2012).

3. Description du service

3.1 Formules disponibles

Le service est proposé selon trois formules :

- Free : gratuit — vins tranquilles (rouge, blanc, rosé), une zone de stockage simple, accès aux fonctions d'analyse et de conseil dans la limite d'un nombre de demandes non renouvelable ; nombre de références et de bouteilles limité.
- Premium : 4,99 €/mois ou 49,90 €/an — tous les vins (dont champagnes et effervescents, vins orange, doux et mutés) et spiritueux de collection (whisky, rhum), références et bouteilles illimitées, plusieurs zones de stockage simples, fonctions d'analyse et de conseil avec un nombre quotidien de demandes, conversation avec le sommelier, connecteur vers un assistant conversationnel tiers.
- Ambassador : 9,99 €/mois ou 99,90 €/an — toutes les fonctionnalités Premium, toutes les boissons (dont les autres spiritueux, bières, cidres, apéritifs et liqueurs), zones de stockage illimitées et hiérarchisées en sous-emplacements, caractéristiques de conservation des zones et alertes de température, assistant de suggestions de cocktails, limites quotidiennes plus élevées.

Le détail des limites de chaque formule figure sur la page Tarifs et dans l'e-mail de confirmation de souscription. Toute réduction de ces limites pour un abonnement en cours suit les règles de l'article 4 (Modification des prix et des formules).

En cas de passage à une formule qui ne comprend pas les sous-emplacements, les bouteilles qu'ils contiennent sont ramenées dans leur emplacement de premier niveau et les sous-emplacements sont supprimés ; aucune bouteille n'est perdue.

En cas de passage à une autre formule qu'Ambassador, ou de fin de l'accès Ambassador, les caractéristiques de conservation des zones sont masquées, puis effacées 30 jours plus tard, sauf retour à la formule Ambassador avant ce terme.

La conversation avec le sommelier et le connecteur ne sont pas compris dans la formule Free.

Les formules Premium et Ambassador permettent de consulter sa cave depuis un assistant conversationnel tiers compatible, choisi et utilisé par l'utilisateur, au moyen d'un connecteur. L'accès est en lecture seule : l'assistant peut lire les informations de la cave, il ne peut rien modifier. L'utilisateur autorise chaque assistant avec ses identifiants Get Cellar et peut révoquer cet accès à tout moment depuis son compte.

L'assistant relève de son fournisseur et des conditions que l'utilisateur a acceptées auprès de lui : ses réponses sont produites par son propre modèle, sous la responsabilité de ce fournisseur, et n'engagent pas Get Cellar. La disponibilité du connecteur dépend aussi de ce fournisseur.

3.2 Première période

Les formules payantes ne comportent pas de période d'essai. Le premier paiement, effectué à la souscription, couvre la première période (un mois ou un an selon la formule choisie) ; l'abonnement est ensuite prélevé à la fin de chaque période. **Offres promotionnelles.** Des offres promotionnelles peuvent être proposées ponctuellement. Leurs conditions (prix, période de validité de l'offre, durée pendant laquelle le prix promotionnel s'applique) sont indiquées sur la page de souscription avant le paiement et rappelées dans le courriel de confirmation de l'abonnement. Un code promotionnel peut offrir ou remiser la première période, y compris sur un prix promotionnel.

4. Prix, facturation et TVA

Prix. Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. TVA non applicable, article 293 B du CGI. Le prix d'une période en cours, déjà payée, n'est jamais modifié, y compris en cas de changement de la réglementation fiscale.

Modification des prix et des formules. Get Cellar peut modifier ses prix et le contenu de ses formules. Toute modification défavorable à l'abonné s'applique uniquement à compter du renouvellement suivant de l'abonnement et lui est notifiée par e-mail au moins 30 jours avant ce renouvellement. L'abonné peut résilier sans frais depuis son espace personnel, au plus tard 48 heures avant la date de renouvellement. À défaut, la modification s'applique à compter de ce renouvellement. Un prix promotionnel acquis pour toute la durée de l'abonnement n'est pas concerné.

Factures. Un document de facturation est émis pour chaque paiement, y compris lorsqu'un code promotionnel le rend gratuit ; il est téléchargeable depuis l'espace personnel.

Territoire. Les abonnements payants sont ouverts aux résidents des 27 États membres de l'Union européenne.

5. Modalités de paiement

- Paiement par carte bancaire (Visa, Mastercard, American Express), Apple Pay ou Google Pay, via le prestataire de paiement Mollie B.V. (PSP européen agréé, Pays-Bas).
- L'abonnement est souscrit pour une durée déterminée (mensuelle ou annuelle) avec reconduction tacite, sauf résiliation par l'utilisateur au moins 48 heures avant l'échéance.
- Abonnement annuel : conformément à l'article L.215-1 du Code de la consommation, l'éditeur informe l'utilisateur, par un courrier électronique dédié adressé au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant la date limite de résiliation, de la possibilité de ne pas reconduire son abonnement. Ce courrier mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction. Les articles du Code de la consommation relatifs à la reconduction des contrats sont reproduits à l'article 14.
- En cas d'échec de paiement, une période de grâce est accordée, pendant laquelle des relances sont effectuées. À l'issue de cette période, l'accès aux fonctionnalités payantes est suspendu.

6. Droit de rétractation

Conformément à la Directive 2011/83/UE et à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription.

En accédant au service SaaS dès le paiement, l'utilisateur accepte expressément que l'exécution du contrat débute avant la fin du délai de rétractation. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contenus numériques fournis sur support immatériel dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable du consommateur. L'utilisateur reconnaît avoir été informé de cette renonciation et l'accepte explicitement lors de la souscription.

7. Résiliation

- L'utilisateur peut résilier son abonnement à tout moment depuis son espace personnel.
- La résiliation prend effet à l'issue de la période en cours, déjà facturée. Aucun remboursement prorata temporis n'est effectué, sauf obligation légale contraire.
- L'éditeur se réserve le droit de résilier ou suspendre un compte en cas de violation des présentes CGV, de comportement frauduleux, ou d'utilisation contraire à la loi.

8. Responsabilité et disponibilité

L'éditeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité du service. Toutefois, la responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée en cas de :

- Indisponibilité temporaire du service pour maintenance ou raison technique indépendante de sa volonté.
- Perte partielle ou totale de données résultant d'un comportement de l'utilisateur.
- Dommages indirects, perte d'exploitation, préjudice commercial ou financier résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le service.

La responsabilité de l'éditeur, si elle est retenue, est limitée aux sommes effectivement perçues par l'éditeur au titre de l'abonnement concerné au cours des 12 derniers mois.

9. Force majeure

L'éditeur ne peut être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations dans le cas où celle-ci est imputable à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (pandémie, catastrophe naturelle, panne d'infrastructure d'un tiers, décision gouvernementale, etc.).

10. Modification des CGV

L'éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les utilisateurs seront informés de toute modification substantielle par courriel ou par notification dans l'application, avec un préavis raisonnable. Une modification défavorable des prix ou des formules suit les règles de l'article 4. L'utilisation continue du service après notification vaut acceptation des nouvelles conditions.

11. Données personnelles

Le traitement des données personnelles est régi par la Politique de Confidentialité disponible sur get-cellar.com, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

12. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, après une réclamation écrite adressée à notre service client (contact@get-cellar.com) restée sans réponse satisfaisante, vous pouvez recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont nous relevons :

CM2C — 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, France
Téléphone : 01 89 47 00 14 — E-mail : litiges@cm2c.net
Saisine en ligne : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php

13. Contact et langue

Pour toute question relative aux présentes CGV : contact@get-cellar.com.

Les présentes CGV sont rédigées en français et traduites en anglais. En cas de divergence, la version française prévaut.

14. Reconduction des contrats — articles du Code de la consommation

Conformément à l'article L.215-4 du Code de la consommation, les articles suivants sont reproduits intégralement, dans leur version en vigueur.

Article L.215-1

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue.

Article L.215-1-1

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur.

Article L.215-2

Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L.215-3

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L.241-3

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

Versioning

v2.0 — 15/11/2026 — Version initiale du service

v2.1 — 16/11/2026 — Changement du numéro de téléphone de l'éditeur.

v2.2 — 17/11/2026 — Ajout d'Apple Pay et de Google Pay aux moyens de paiement (article 5).